



CE VMF
Séance ordinaire du 27 janvier 2011
Résolution
Projet de déménagement / réallocation de locaux à
Montpellier

Le CE VMF est consulté ce jour sur le projet de déménagement / réallocation de locaux à Montpellier.

Le CE note la forte évolution du dossier présenté, entre la 1^{ère} version et la version finale. Le CE apprécie le changement opéré par la Direction dans la réallocation des locaux et la prise en compte d'une partie des recommandations d'ISAST. Le CE apprécie les berceaux supplémentaires obtenus à la crèche inter-entreprises.

Cependant, le CE ne comprend toujours pas les réelles motivations de ce déménagement, tant au niveau financier qu'au niveau des conditions de travail.

Le CE déplore en effet que ce déménagement ne conduise pas à l'amélioration des conditions de travail, en particulier à cause de la baisse des m² par personne, du dogme de l'*open space*, et de l'implantation géographique de l'immeuble Apollo.

Le CE regrette que l'immeuble Apollo n'ait pas un parking suffisamment dimensionné, qu'il ne soit pas pour l'instant desservi par les transports en commun. Le CE s'inquiète de la fatigue entraînée par les temps de déplacement supplémentaires.

Bien que le CE note le souci de la Direction d'accompagner les salariés qui déménagent, le CE s'inquiète de l'augmentation des risques pour ces personnes

Le CE demande à nouveau que l'Entreprise respecte dans tous ses projets les normes NF X35-102.

Ceci est l'avis du CE VMF.

POUR 13 (unanimité)
6CGT 2CGC 3CFDT 1SUD 1CFTC